



L'agence Grand Sud-Ouest et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ont signé le 7 décembre 2020 une convention de partenariat.

Cette convention traduit la volonté exprimée des deux organismes d'œuvrer dans des domaines communs en étroite collaboration et de développer des relations privilégiées.

Elle constitue le cadre dans lequel seront définies des actions précises.

La forêt représente 90 % du territoire du PNR, soit plus de 300 000 ha. Le Parc avec tous les acteurs, assure une gestion durable des écosystèmes, à la fois respectueuse des activités humaines, de la biodiversité et des paysages.

Les parcelles gérées par la Société Forestière au sein du PNR dépassent 10 000 ha.

Ce partenariat est mis en place dans le respect des missions et compétences de chacun en recherchant la complémentarité optimale avec pour objectifs de :

- conserver le caractère forestier du parc ;
- garantir les fonctions écologiques de la forêt ;
- accompagner le développement de l'économie forestière ;
- préserver les sites naturels d'intérêt patrimonial, réservoirs de biodiversité, présents sur le massif forestier du parc naturel régional
- communiquer de façon ciblée sur les actions spécifiques engagées par les parties.

Des actions de préservation de lagunes ont déjà été entreprises en étroite collaboration entre Christophe Bessac et le Technicien du Parc, Jérôme Fouert Pouret.

D'autres actions concrètes seront menées en 2021, notamment sur le patrimoine de la CNP afin de répondre aux demandes de notre client et au cours des 5 années de la convention.

Guillaume SILANDE



Sébastien Diaz (de dos) – Jérôme Fouert Pouret Technicien du PNR – Corentin Masse (*stagiaire SF*)



Sébastien Diaz – Christophe Bessac – Sébastien Roques – Frédéric Guénin – Anaïs Boucherf

www.Parc des Landes de Gascogne

www.forestiere-cdc.fr